

Fiche de données de sécurité

Préparé: 29-11-2018

Version: 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: BISTRO NETT.VITROCERAM

Code produit: 505

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Retrait de crème pour le cuivre et le laiton.

Utilisation déconseillée: Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Sterling Polish Company A/S

Nybrovej 95

DK-2820 Gentofte

Tlf.: +45 45 87 70 44

www.sterlingpolish.dk

Contact et mail:

Hans Rasmussen, hgr@sterlingpolish.dk

Service responsable:

mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: DH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008): Aquatic Chronic 3;H412.

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2. Éléments d'étiquetage

-

Mention d'avertissement:

-

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

2.3. Autres dangers

Le produit contient des solvants organiques. Une exposition répétée aux solvants organiques peut causer des dommages au système nerveux central et aux organes internes comme le foie et les reins.

Autres remarques:

-

Autre:

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index	No.-CAS/ CE	Classification-CLP	w/w %	Note
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	649-422-00-2	64742-47-8/ 265-149-8	Asp. Tox. 1;H304	20-40	1, 3
Aluminium (trioxyde de di-)	-	1344-28-1/ 215-691-6	-	10-25	2
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	603-096-00-8	112-34-5/ 203-961-6	Eye Irrit. 2; H319	1-5	-
C12-C18 d'alcools gras éthoxylés	-	68213-23-0/ 500-201-8	Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410	0,1- <1	-

1 = La substance est un solvant organique. 2 = Asp. Tox. 1;H304 n'est pas applicable du fait de la haute viscosité du produit. 3 = La substance a une limite d'exposition nationale.

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Sortir à l'air frais. Placer l'accidenté sous surveillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux: Ne pas chercher à séparer la peau collée directement. Amollir d'abord la peau avec de l'eau savonneuse tiède. Séparer la peau avec un outil émoussé tel le manche d'une cuillère. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Conseils généraux: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

Effets neurotoxiques: Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais. Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié. Faire détruire l'eau contaminée qui a servi à éteindre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement - voir rubrique 12. Informer les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon. Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir ci-dessus.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection. Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir utilisation rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (INRS ED 984):

Composants	Paramètres de contrôle (VLEP-8h)	Paramètres de contrôle (VLCT)	Remarques
Aluminium (trioxyde de di-)	10 mg/m ³	-	-
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10 ppm – 67,5 mg/m ³	15 ppm – 101,2 mg/m ³	

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Valeur de la DNEL/PNEC:

DNEL - Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Consommateurs

Orale - Chroniques Systémiques 19 mg/kg bw/day

DNEL - Aluminium (trioxyde de di-):

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Systémiques 15.63 mg/m³

Inhalation - Chroniques Locaux 15.63 mg/m³

Consommateurs

Orale - Chroniques Systémiques 6.58 mg/kg bw/day

DNEL - 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Systémiques 67.5 mg/m³

Inhalation - Chroniques Locaux 67.5 mg/m³

Inhalation - Aigus Locaux 101.2 mg/m³

Cutanée - Chroniques Systémiques 83 mg/kg bw/day

Consommateurs

Inhalation - Chroniques Systémiques 40.5 mg/m³

Inhalation - Chroniques Locaux 40.5 mg/m³

Inhalation - Aigus Locaux 60.7 mg/m³

Cutanée - Chroniques Systémiques 50 mg/kg bw/day

Orale - Chroniques Systémiques 5 mg/kg bw/day

DNEL - C12-C18 d'alcools gras éthoxylés:

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Systémiques 294 mg/m³

Cutanée - Chroniques Systémiques 2080 mg/kg bw/day

Consommateurs

Inhalation - Chroniques Systémiques 87 mg/m³

Cutanée - Chroniques Systémiques 1250 mg/kg bw/day

Orale - Chroniques Systémiques 25 mg/kg bw/day

PNEC - 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Eau douce 1.1 mg/L

Intermittent releases (Eau douce) 11 mg/L

Eau de mer 0.11 mg/L

Sol 0.32 mg/kg soil dw

PNEC - C12-C18 d'alcools gras éthoxylés:

Eau douce 0.048 mg/L

Intermittent releases (Eau douce) 0.004 mg/L

Eau de mer 0.048 mg/L

Sol 1 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Donnée non disponible.

Contrôles techniques appropriés

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Équipement de protection individuelle:



Protection respiratoire:	Non exigé.
Protection des mains:	Recommandé: Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril (EN 374).
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. (EN 166).
Protection de la peau	Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Assurez vous, lorsque vous utilisez le produit, qu'un matériau de barrage est disponible à proximité immédiate. Utilisez, dans la mesure du possible, un plateau de préhension pour collecter les déversements pendant le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide
Odeur:	-
Seuil olfactif:	-
pH:	-
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Point d'éclair (°C):	-
Taux d'évaporation:	-
Inflammabilité (solide, gaz):	-
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité (vol-%):	-
Pression de vapeur (Pa):	-
Densité de vapeur:	-
Densité relative:	-
Solubilité(s):	-
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
Viscosité:	> 20,5 mm ² /s
Propriétés explosives:	-
Propriétés comburantes:	-

9.2. Autres informations

Température d'inflammation:	-
Liposolubilité:	-

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	Rat	LC50 / 6 Heures	> 5.28 mg/L air
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Dermique	Lapin	LD50	> 2000 mg/kg bw
Aluminium (trioxyde de di-)	Oral	Rat	LD50	> 10000 mg/kg bw
Aluminium (trioxyde de di-)	Inhalation	Rat	LC50 / 1 Heures	7.6 mg/L air
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Oral	Souris	LD50	2410 mg/kg bw
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Dermique	Lapin	LD50	2764 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	96 Heures	Poisson	LC50	1300 mg/L
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	48 Heures	Daphnie	EC50	> 100 mg/L
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	96 Heures	Algues	EC50	> 100 mg/L
C12-C18 d'alcools gras éthoxylés	96 Heures	Poisson	LC50	1.2 mg/L
C12-C18 d'alcools gras éthoxylés	48 Heures	Daphnie	EC50	2.7 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non	OECD Guideline 301 F	28 jours: 58,6%
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Oui	OECD Guideline 301 C	28 jours: ≈ 85%
C12-C18 d'alcools gras éthoxylés	Oui	OECD Guideline 301 F	28 jours: 95%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow	BCF
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Non	1	-

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun effet connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK

16 05 08

20 01 29

15 02 02

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.1 -14.4.

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-

Restrictions professionnelles:

-

Autre:

Déclaration en accord avec la réglementation UE no 648/2004:

Moins de 5% agents de surface non ioniques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire:

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H304 - eut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008:	
Aquatic Chronic 3;H412	Méthode de calcul

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Autre:

-

Changements ont été apportés dans les points suivants:

1-16 – Mettre à jour.

Cette fiche annule et remplace la version:

1.1 (26-10-2017).
